CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT V

COPIE

COMMUNE DE SIERRE

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE:

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt: Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.

Plan de zone: Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du - 8 DEC. 2006
Droit de sceau: Fr. 340.-
L'Attaché:
Le chancelier d'Etat:

Le géomètre: Sierre, le 28.05.06 RAYMOND RUDAZ Géomètre officiel

L'ing. forestier: Venthône, le 28.05.06 STOF FREI Ingénieur EPFZ-EIA ARNONA VENTHÔNE

L'inspecteur d'arrondt. V du service des forêts et du paysage: Bramois, le 27/06

La Commune: Sierre, le 01 JUIN 2006

Plan cadastral 31	1178
Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006	
Fichier : 1178d017.dwg	Format : 1.05m2

Vers.	DATE	DESSIN	CONTROLE
Etabl.	21.04.06	PG	CT
a			
Modif.			

31	Sierre	1:500	Etabl: 01.04.2006	Mis à jour: 01.04.2006	Cadastre forestier	31
			Raymond Rudaz, Ing. géomètre, Sierre			